



LA SALLE

Redéfinissez vos limites !

AUTORISATION PARENTALE POUR L'ADHÉSION DES MINEURS

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente autorisation concerne l'adhésion des mineurs à la salle de sport "LA salle". Conformément à nos règles et réglementations internes, les mineurs sont autorisés à adhérer dès l'âge de 16 ans sous certaines conditions.

2. MODALITÉ D'ACCÈS POUR LES MINEURS

Les mineurs sont autorisés à accéder aux installations de "LA salle" uniquement durant les heures où un coach est présent. Il est strictement interdit aux mineurs d'utiliser les installations de la salle sans la supervision directe d'un coach.

3. DOCUMENTATION ET OBLIGATION NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION

Contrat et autorisation : Les responsables légaux doivent signer le contrat d'adhésion ainsi que cette autorisation parentale afin de valider l'inscription du mineur.

Certificat médical ou décharge : Un certificat médical attestant de la capacité du mineur à pratiquer une activité physique en salle est requis. À défaut, une décharge dégagera "LA salle" de toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure.

Présence des responsables légaux : Pour finaliser l'inscription, la présence physique des responsables légaux est impérative. Ils devront signer le contrat et cette autorisation sur place, en présence d'un représentant de "LA salle".

4. ENGAGEMENT

En signant ce document, je, soussigné(e)

en tant que responsable légal de

autorise son adhésion à "LA salle" conformément aux modalités énoncées ci-dessus. Je déclare avoir été pleinement informé des conditions d'accès pour les mineurs et m'engage à les respecter.

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :

[Signature area]

Date :

[Date area]